

POHER COMMUNAUTE

Date de convocation : 11 février 2011
Date d'affichage : 23 février 2011

Nombre de membres :
en exercice : 34
présents : 32
votants : 33

**L'an deux mille onze,
le 17 février à dix-huit heures trente**

le Conseil de Poher communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC
Etaient présents Christian TROADEC, Daniel COTTEN, Jean Marc ANTOINE, Marie-Antoinette QUILLEROU, Jean-Yves LE PENNEC, Bernadette LARROQUE, Jo BERNARD, Rémy L'HOPITAL, Hélène JAFFRE, Hélène GUILLEMOT, Michel LE BOULC'H, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Claude KERANGUYADER, Philippe NEDELLEC, Armand CORNEC, Marie-Hélène LE BIHAN, José LE CAROFF, Cédric LE MOROUX, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Stéphane COTTY, Joël PINSEC, Jean-Claude LE GUELAFF, Eric LE LOUARN, Erwan LE BIHAN, Didier GOUBIL, Christian LE ROUX, Viviane MOISAN, Jean GRANNEC
Secrétaire de séance : Joël PINSEC
Absents : Pierrot BELLEGUIC
Procurations Roger LOSTANLEN à Hélène JAFFRE

Parc d'activités de Kerhervé : Plan de financement prévisionnel de la 1ère tranche de travaux

Par délibération en date du 10 juillet 2008, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de l'extension du parc d'activités de Kerhervé à Cléden-Poher. Les études de diagnostic et pré-opérationnelles ont été menées ainsi que l'ensemble des acquisitions foncières. Par ailleurs, le raccordement de cette zone à la station d'épuration de Carhaix va être engagé cette année.

Poher communauté est sollicitée par une entreprise souhaitant acquérir 2 à 3ha.
Dans le cadre de cette installation, il est nécessaire d'engager des travaux (cf. plan ci-joint). Par ailleurs, une requalification de l'existant est envisagée.

Dans le cadre des études pré opérationnelles, le coût des travaux a été évalué. Pour répondre à la demande du porteur de projet et engager une partie de la requalification, 915 550 € de travaux seraient à engager, se décomposant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Acquisitions de terrains	0€	Subvention D.E.T.R. (25 %)	252 637.5€
Voirie, réseaux divers et aménagements paysagers	615550€	Contrat de Pays (15%)	151 582.5€
Requalification	300 000€	Autofinancement (60%)	606 330€
Maîtrise d'œuvre, SPS, CT et frais divers(frais de reproduction communication...)	95 000€		
TOTAL : 1 010 550€ HT		TOTAL : 1 010 550€ HT	

Il est proposé au conseil :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus.**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Parc d'activités de Kergorvo – Plan de financement prévisionnel

Poher communauté est engagée dans l'opération d'aménagement du parc d'activités de Kergorvo à Carhaix. Poher communauté a confié à la SAFI l'aménagement et la commercialisation du futur parc d'activités à travers une convention publique d'aménagement.

Les acquisitions ont d'ores et déjà été réalisées et le début des travaux d'aménagement est prévu au printemps 2011. Différentes activités seront présentes sur le parc : artisanales, industrielles, négoce de gros, commerce de détail...

A ce stade du projet, le coût des travaux pour la tranche 1 et le giratoire d'entrée est estimé à 966 000€ HT. Le plan de financement, est le suivant :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Travaux d'aménagement Giratoire d'entrée et Tranche 1 966 000€	Contrat de pays (15% proratisé et plafonné à 201 441€) 201 441€
Maîtrise d'œuvre, SPS, CT, frais de société et divers (18%) 174 000€	Conseil Général (proratisé aux dépenses éligibles) 39181€
Fouille archéologique 250 000 €	D.E.T.R (25%) 347 500€
	Autofinancement (58%) 801 878€
TOTAL : 1 390 000 € HT	TOTAL : 1 390 000€ HT

Il est proposé au conseil :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel d'opération ci-dessus.**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la D.E.T. R.**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commerce/logement de Cléden-Poher : acquisition des aménagements intérieurs

Par délibération en date du 8 juillet 2010, le conseil communautaire s'est prononcé sur les conditions de mise à disposition du commerce et du logement de Cléden-Poher aux exploitants, Monsieur et Madame Josselin.

Ces derniers ont réalisé les aménagements intérieurs du logement pour un montant de 6 439.98€ (cf. liste ci-jointe).

Il est proposé que Poher communauté rachète ces aménagements intérieurs de manière à faciliter la reprise du commerce/logement en cas de départ des exploitants actuels.

Cette acquisition sera intégrée au coût de l'opération et donc intégrée au prix de vente en cas de cession du commerce/logement.

Il est proposé au conseil :

- **De se prononcer sur l'acquisition, auprès de Monsieur et Madame JOSSELIN, des aménagements intérieurs du logement sis au bourg de Cléden-Poher au prix de 6 439.98€ sur la base de la liste ci-jointe. Les frais d'actes sont en sus et à la charge de Poher communauté.**
- **De porter le loyer du logement à 377€ par mois, soit 52€ d'augmentation.**
- **D'autoriser le président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.**

APPROUVE à l'unanimité sauf une abstention de Michel LE BOULC'H.

Réhabilitation des logements temporaires – approbation de l'opération et plan de financement prévisionnel

Une structure d'hébergement temporaire accueil, rue Pierre Sémard à Carhaix, des personnes isolées ou des familles en grandes difficultés ou dépourvues de logement.

Le fonctionnement de cette structure est assurée par l'association « Carhaix-Relais », créée en 1995. En 2006, la communauté de communes du Poher a intégré le logement temporaire dans sa compétence « logement social ». Dans ce cadre, le bâtiment lui a

été dévolu. Une convention lie l'association Carhaix-Relais, le CCAS de la Ville de Carhaix et Poher communauté pour le fonctionnement de la structure. Ainsi, le CCAS de Carhaix assure la prise en charge des personnes bénéficiaires d'un logement dans leur démarche d'insertion.

Celles-ci sont majoritairement dans des situations de séparation ou en logement précaire. En 2009, 37 personnes avaient été hébergées au total, dont 15 enfants.

Le bâtiment est composé d'un studio et de deux T3. Une halte SDF de quatre places complète l'ensemble.

Aujourd'hui, les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes car le bâtiment actuel, âgé d'une centaine d'années, est en mauvais état. Une réhabilitation est souhaitable pour répondre aux objectifs suivants :

- Permettre l'accueil de personnes handicapées : actuellement, il n'existe pas de logement au rez-de-chaussée. La réhabilitation permettrait de créer un studio accessible au rez-de-chaussée.
- Améliorer les conditions d'accueil et l'environnement des personnes accueillies ;
- Améliorer la distribution des pièces : en effet, ce bâtiment doit pouvoir accueillir aussi bien des personnes isolées que des groupes familiaux.

Un diagnostic réalisé par un architecte début 2011 indique que l'état général du bâtiment est médiocre : les menuiseries sont en très mauvais état, les revêtements sont à revoir. Cet état nécessite la dépose générale de l'ensemble : planchers, revêtements, charpente, toiture et menuiseries.

Le plan de financement *prévisionnel** est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Démolition et travaux	450 000€	Etat – Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires	20% du HT	124 100 €
Désamiantage	50 000€	Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	20% du HT	124 100 €
Sécurité incendie extincteurs	10 000€	CG 29 – Contrat de territoire (3050€ par logement+ bonification 10%)	2.16% du HT	13 420€
Maîtrise d'œuvre	60 000€	Don de La Terre aux Vivants	20% du HT	124 100 €
Contrôle technique et SPS	10 500 €	Poher communauté		261 594.85€
Branchements	10 000€	FCTVA		94 803.15€
Domage ouvrage	10 000 €			
Divers	20 000 €			
Total HT	620 500€			
Total TTC	742 118 €	Total		742 118 €

Le montant du poste « désamiantage » ne pourra être connu qu'après un diagnostic dédié. Toutefois, les dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) doivent être déposés au plus tard le 28 février 2011, d'où la nécessité pour le conseil de délibérer dès à présent.

Il est proposé au conseil :

- **D'approuver le principe de la réhabilitation du logement temporaire de la rue Pierre Sépard**
- **D'approuver le plan de financement ci-dessus**
- **D'autoriser le président à solliciter les subventions indiquées dans le plan de financement ci-dessus**

ADOpte A L'UNANIMITE

Espaces publics numériques – modification statutaire

L'internet et les outils numériques sont devenus incontournables pour apprendre, s'informer, s'exprimer, consommer, exercer ses droits, etc. Cependant, il existe de fortes disparités d'usages. Il est important de ne pas laisser s'installer une fracture numérique. A ce titre, il est indispensable de mener une politique volontariste en matière d'accessibilité et de promotion des usages de l'informatique et de l'Internet auprès d'un large public.

L'ouverture d'un espace public numérique dans les locaux du CLAJ situés rue des Martyrs, en février 2010, marque une première étape dans cette démarche. Six postes fixes sont à la disposition du public toute la semaine, l'accueil étant assuré par le personnel du CLAJ. Les formations auparavant assurées au centre multimédia au Château Rouge y ont été transférées : initiation à Internet, au tableur, au traitement de texte, etc. La fréquentation de cet Espace Public Numérique n'a cessé d'augmenter durant le courant de l'année 2010.

Par ailleurs, les communes de Poullaouen et de Le Moustoir disposent également de postes Internet accessibles au public, situés dans leur bibliothèque.

Dans ce contexte, il est proposé d'inscrire dans les statuts de Poher communauté la compétence « gestion et animation des espaces publics numériques ». Cette prise de compétence pourra ainsi amener à réaliser davantage de formations ou à proposer dans le futur de nouveaux ateliers.

La commission de transfert de charges du 18 janvier 2011 a approuvé le principe de cette prise de compétence par la communauté de communes et a arrêté le montant de la charge transférée.

Afin de mener à bien le transfert de cette compétence, la procédure à suivre est la suivante :

1 –le conseil communautaire modifie les statuts de la communauté.

2 - les conseils municipaux émettent un avis sur la modification statutaire proposée et sur le rapport de la commission de transfert de charges arrêtant le montant de la charge transférée.

La modification statutaire et le rapport de la commission doivent être adoptés à la majorité qualifiée – soit la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population, soit les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, avec l'accord de chaque conseil municipal des communes représentant au moins le 1/4 de la population.

Les conseils municipaux ont un délai maximal de 3 mois pour délibérer.

3 – une fois recueilli l'avis des conseils municipaux, le conseil communautaire approuve les montants des attributions de compensation déduction faite des montants de charges transférées approuvées par la CLECT. Les montants sont approuvés à la majorité simple du conseil communautaire.

Il est donc proposé au conseil :

- **D'approuver la modification statutaire de Poher communauté telle que libellée ci-dessous :**
- **Compétences facultatives**
- **VI- Gestion et animation des espaces publics numériques du territoire, à savoir les structures d'accueil du public, à but non lucratif, pour l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication**

ADOpte A L'UNANIMITE

Ressources humaines – modification du tableau des effectifs

Il est proposé au conseil de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Motif de la modification	Création de poste	Suppression de poste	Date d'effet
Avancement de grade	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe, cat C, temps complet	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, cat C temps complet	1 ^{er} juillet 2011
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe, cat C, temps complet	Adjoint technique 2 ^{ème} classe cat C, temps complet	31 décembre 2011
	attaché principal territorial, cat. A, temps complet	attaché territorial, cat. A, temps complet	1 ^{er} juillet 2011
	Animateur chef, cat B, temps complet	Animateur principal, cat B, temps complet	1 ^{er} juillet 2011
	Educateur des APS hors classe, cat B, temps complet	Educateur des APS 1 ^{ère} classe	1 ^{er} mars 2011
	Technicien territorial, cat B, temps complet		Dès l'inscription sur liste d'aptitude

Comptes de gestion 2010

Aux termes des articles L 1612-12, D 2342-11 et D 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil de se prononcer sur les comptes de gestion du budget principal, des opérations hors taxes, du service public d'assainissement non collectif, du service voirie, du service ordures ménagères, de la zone d'activité de Kervoasdoué Ouest et de la zone d'activité Kerhervé Est.

Après en avoir délibéré,

Le compte de gestion **du budget principal** est **adopté à l'unanimité**

Le compte de gestion des **opérations hors taxes** est **adopté à l'unanimité**

Le compte de gestion **du service public d'assainissement non collectif** est **adopté à l'unanimité**

Le compte de gestion du **service voirie** est **adopté à l'unanimité**

Le compte de gestion du **du service ordures ménagères** est **adopté à l'unanimité**

Le compte de gestion de la zone d'activité de **Kervoasdoué Ouest** est **adopté à l'unanimité**

Le compte de gestion de la zone d'activité **Kerhervé Est**. est **adopté à l'unanimité**

Comptes administratifs 2010

Monsieur Daniel CAILLAREC Vice-président chargé des finances préside les débats et le vote des comptes administratifs. Le Président, Monsieur Christian TROADEC, quitte la salle au moment du vote.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les comptes administratifs 2010 du budget principal, des opérations hors taxes, du service public d'assainissement non collectif, du service voirie, du service ordures ménagères, de la zone d'activité de Kervoasdoué Ouest et de la zone d'activité Kerhervé Est, tels que présentés en annexe.

Les comptes administratifs sont en conformité avec les comptes de gestion de la Trésorerie de Carhaix. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil **adopte** les comptes administratifs 2010.

Débat d'Orientations Budgétaires 2011

Les résultats de l'exercice 2010

Les résultats de l'exercice 2010 montrent que Poher communauté est dans une situation financière satisfaisante ;

- **Un résultat cumulé stable**: le résultat cumulé de l'exercice 2010 s'élève à 1 723 815.72 € avant restes à réaliser. Une fois les reports pris en compte, le résultat cumulé s'élève à 1 769 460.49€.
- **Une épargne nette satisfaisante**: l'épargne brute (avant remboursement du capital d'emprunt) pour 2010 atteint 982 295 €; l'épargne nette s'élève à 620 163.78 € (afin de garder la même méthode de calcul de la CAF nette qu'auparavant, on déduit des dépenses réelles de fonctionnement 2010 la provision de 210 000 € destinée à financer la zone de Kervoasdoué Ouest. En effet, avant la création des budgets de stock Kervoasdoué Ouest et Kerhervé Est, le financement des zones était supporté par la section d'investissement du budget général).
- **Un endettement raisonnable pour des investissements économiques** : l'encours de la dette est de 6 698 049 €, des emprunts pour un montant total de 617 850 € ayant été contractés en 2010 pour l'acquisition d'un terrain et de la réalisation d'un parking sur la zone de Kerhervé Est (30 000 €), l'aménagement de la zone de Kervoasdoué Ouest (126 000 €), la réalisation du commerce de Cléden-Poher (367 850 €) et l'acquisition d'un camion-benne (94 000€). L'endettement de la collectivité reste raisonnable : le ratio encours de la dette sur épargne brute est égal à 6.82 années, ce qui classe Poher communauté dans les communautés « faiblement à moyennement endettées ».

Le contexte budgétaire de l'année 2011

L'année 2011 marque pour Poher communauté le passage à une fiscalité mixte de droit avec l'avènement d'un nouveau panier fiscal. De nombreuses incertitudes sur ses recettes subsistent : ainsi, le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée ne sera connu qu'à l'été, de même que le montant définitif du Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles (FNGIR) et de la Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP). Par ailleurs, dès 2012, le gel de ces deux dotations va engendrer une perte de ressources en valeur absolue.

Dans ce contexte, Poher communauté ne souhaite pas opérer de transfert de charge fiscale des entreprises vers les ménages. **C'est pourquoi il sera proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation en 2011. Une diminution du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est également prévue.**

De fait, un effort conséquent est réalisé en 2011 pour maîtriser les charges de fonctionnement. En parallèle, le travail de mutualisation des services de la communauté de communes et des communes sera poursuivi en 2011. Malgré ce contexte budgétaire restreint, **le développement économique reste la priorité de Poher communauté** avec un effort important sur le développement des zones. Par ailleurs, la réhabilitation du logement temporaire sera également menée sur l'année 2011. Enfin, plusieurs projets seront à l'étude : pôle des éco-activités, centre de Valorisation des Vieilles Charrues, extension de la piscine, hippodrome. Afin d'anticiper l'avenir, une étude intitulée « Triskell » sera menée sur la programmation de certains équipements culturels et sociaux : école de musique, pôle jeunesse, médiathèque.

Les investissements 2011

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

➤ Développer le foncier économique

- Parc d'activités de **Kergorvo** : lancement des travaux et commercialisation des premiers terrains

Après la cession des terrains à la SAFI pour 705 068 € début 2011, les travaux sur la zone de Kergorvo vont commencer. Des contacts avec des entreprises ont déjà eu lieu.

- Parc d'activités de **Kervoasdoué Ouest** : achèvement de la tranche 2

L'aménagement de la tranche 2 doit s'achever en 2011 (282 828€). 80 salariés travaillent actuellement sur la zone.

- Parc d'activités de **Kerhervé** et ZA de **Goas Ar Gonan** : raccordement à la station d'épuration

Les études entamées en 2010 pour le raccordement s'achèveront en 2011 (23 772€). Les travaux seront menés en 2011 sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Carhaix. Poher communauté versera un fonds de concours à la Ville à hauteur de 150 000 € pour le raccordement de la zone de Kerhervé.

- Parc d'activités de Kerhervé

Un contact avec une entreprise pourrait amener à réaliser l'extension de cette zone sur les terrains acquis par Poher communauté (710 550€ HT).

➤ Améliorer la qualité des zones existantes

Comme chaque année, des travaux d'entretien et d'amélioration des zones existantes seront réalisés sur les zones économiques (73 500€ HT). La Villeneuve, Kervoasdoué, Poher, Kerhervé, Goas Ar Gonan, Loch Al Lann, Lamprat sont concernées. Une enveloppe de 14 000 € est également prévue pour la conception et la signalétique des zones.

➤ Développer l'immobilier d'entreprises avec la création d'un pôle des éco-activités

L'étude menée en 2010 a conclu sur l'opportunité de construire un pôle des éco-activités. Un programmiste est chargé d'étudier la localisation du bâtiment, de définir les besoins des entreprises, d'évaluer le coût des travaux et le fonctionnement, ainsi que les recettes. Une enveloppe de 44 155.00 € HT est inscrite en report.

➤ Développer le tourisme

Le programme européen Cantata se poursuit en 2011 avec pour objectif de développer le tourisme via les nouvelles technologies. De nouveaux produits vont donc être créés en 2011 : site Internet tourisme, bornes Internet, audio-guides. 49 200€ sont prévus pour ces actions.

Par ailleurs, 3000€ sont prévus pour de la signalétique de randonnée.

LES EQUIPEMENTS

- Une programmation globale pour les équipements culturels

Il est nécessaire de rénover ou de créer plusieurs équipements : école de musique, pôle jeunesse, médiathèque, cinéma. Des mutualisations peuvent être envisagées. Afin d'étudier la localisation de ces équipements et les besoins des utilisateurs, une étude sera menée en 2011 (50 000€).

- Le centre de valorisation des Vieilles Charrues

L'année 2011 sera consacrée à l'étude de projet par le groupe de pilotage en lien avec le programmiste retenu par Poher communauté en octobre 2010 (47 425 € HT). Par ailleurs, 50 000€ HT d'études diverses sont prévues. Ces dépenses sont intégralement financées par le don de l'association Les Vieilles Charrues. L'APCP mise en place sera ajustée.

- L'espace aquatique Plijadour

Des études ont été menées début 2011 pour chiffrer le coût de l'extension de la piscine. Il est désormais indispensable de mener une réflexion sur l'évolution du coût social de la piscine en cas d'extension. Par ailleurs, des acquisitions de matériel ou mobilier sont prévus pour 18 320 €. En 2011, la piscine proposera une nouvelle activité, l'aquabiking. Quatre appareils seront acquis (10 500€).

- Le Foyer Jeunes Travailleurs

L'aménagement définitif de la voie jouxtant le FJT sera réalisé en 2011 (14 500€).

- Les logements temporaires

Il est prévu de réhabiliter ce bâtiment qui accueille des personnes qui rencontrent des difficultés de logement. Le bâtiment, âgé d'une centaine d'années, est en effet en mauvais état. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil général, de l'association La Terre Aux Vivants.

- Le foyer logement La Salette

Pour améliorer l'accessibilité du foyer-logement, il serait nécessaire d'engager d'importants travaux. Avant d'engager ce programme de rénovation, Poher communauté souhaite se pencher sur l'avenir de la structure à l'horizon de 10 ans. Une étude sera menée (10 000€).

- L'école de musique du Poher

Il est proposé d'inscrire 21 810€ pour l'acquisition d'instruments, de matériel et de mobilier. Des travaux seront réalisés dans les sanitaires (6000€).

- La Maison de l'Enfance et la Maison du Parc

10 000€ sont prévus pour la réhabilitation électrique de la Maison du Parc. 20 400 € sont inscrits pour des travaux à la Maison de l'Enfance et l'acquisition de matériel pour l'ALSH ou pour la crèche.

- Les services techniques

L'acquisition d'une nouvelle machine à peinture, d'une débroussailleuse, d'une remorque et d'une disqueuse est prévue (8200€) pour le service voirie. Par ailleurs, comme chaque année il est prévu de renouveler des containers pour la collecte des déchets (15 000€). Les portes de l'atelier de stockage et du garage seront également modifiées. Au total, une

enveloppe de plus de 345 000€ est déjà mobilisée pour réhabiliter ou construire un nouveau bâtiment pour les services techniques dans les années à venir.

- Améliorer l'accessibilité des bâtiments communautaires
La création d'un sas à l'entrée de la Maison des Services Publics en améliorera l'accessibilité (38 200€). Par ailleurs, des diagnostics accessibilité seront menés à la Maison des Services Publics, à la piscine, à la Maison de l'Enfance et à l'Office de Tourisme (10 100€). Ils déboucheront sur des préconisations d'amélioration.

LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS EN 2011*

Projets 2011	Dépenses	Recettes
ECONOMIE		
Kervoasdoué Ouest	282 828€ HT	
Raccordement de la zone de Kerhervé et Goas Ar Gonan à la station d'épuration (études et travaux)	173 772 € HT	
Extension de Kerhervé	710 550€ HT	
Travaux divers sur les zones existantes	6 000€ HT	
Commerce-logement de Cléden-Poher	152 596.64 € HT	64 000€
Travaux dans les derniers commerces	15 000€ HT	
Loyers		120 287.60€
Produits des cessions		18 500€
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS		
Hippodrome	150 000 €	
Etude Triskell	50 000 €	
AUTRES PROJETS ET INVESTISSEMENTS		
Conception et fabrication de la signalétique dans les zones	14 000€	
Réhabilitation du logement temporaire	660 873,72€	
Diagnostic accessibilité des personnes handicapées	10 100 €	
Etude sur l'évolution du foyer logement	10 000€	
Achat terrain grands rassemblements des gens du voyage	25 000€	
Matériel et travaux divers Plijadour	18 320 €	
Travaux dans la Maison du Parc	10 000 €	
Travaux et équipement de la Maison de l'Enfance	20 400€	
Travaux et équipement de l'école de musique	22 650€	
Signalétique de randonnée	3 000 €	
Programme Cantata	22 750€	
Bâtiment services techniques	353 318 €	
Matériel OM/voirie	36 500€	
Matériel de bureau et informatique, logiciel, mobilier MSP	12 850 €	
Signalétique bâtiments	5 000 €	
Réalisation d'un sas et isolation des combles à la Maison des Services Publics	34 400€	
Logiciel cyber espace	3 000 €	
Capital de la dette	466 770€	
FCTVA		182 235.60 €
TOTAL	3 269 677€	385 023.20 €

Les nouvelles dépenses seront à financer par emprunt et par autofinancement (dépenses nouvelles –recettes nouvelles = 2 884 653.80€). La construction de la pépinière des éco-activités et la réhabilitation des logements temporaires pourraient être réalisés dans le cadre d'une autorisation de programme / crédits de paiement sur 2011 / 2012.

* Hors crédits reportés

Le fonctionnement 2011

Des recettes de fonctionnement en évolution et une diminution du taux de la TEOM

Les nouveaux produits fiscaux suite à la réforme de la TP

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières. Il sera proposé au conseil de voter un taux de CFE qui n'augmente pas la pression fiscale sur les entreprises.
- la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Le taux de la CVAE est fixé au niveau national.
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Les tarifs de l'IFER sont décidés par la loi.
- La taxe d'habitation : il est proposé de ne pas augmenter le taux de taxe d'habitation en 2011. Le taux proposé au vote sera donc de 9.97%.
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Poher communauté pourra en moduler les tarifs à compter de 2012.
- Le produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Les dotations

Lors du Comité des finances locales du 28 septembre 2010, le principal objectif du projet de loi de finances 2011 a été exposé : réduire le déficit public en agissant sur la dépense et non sur les recettes. Les dotations aux collectivités locales étant, pour l'État, une dépense, le gouvernement a décidé de geler celles-ci pendant 3 ans.

- la Dotation Globale de Fonctionnement :

Depuis 2009, il n'y a plus d'indexation du montant de la DGF sur l'inflation. En 2011, une augmentation de 0.2% de la DGF est prévue (l'inflation prévisionnelle est évaluée à 1.5%). Par ailleurs, Poher communauté verra sa dotation de compensation profondément modifiée. Elle sera majorée du prélèvement France Télécom (environ 26 000€) et diminuée du montant de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM, environ 238 000€), que Poher communauté touchera en parallèle.

- Le FNGIR et la DCRTP

Le Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles (FNGIR) est un fonds financé par les collectivités « gagnantes » de la réforme de la TP. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est une dotation financée par le budget de l'Etat. Leur montant définitif sera notifié en juillet 2011.

Une diminution du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Suite à l'étude menée en 2009 et 2010, des actions ont été mises en oeuvre pour réduire les coûts du service : mise en place de la redevance spéciale pour les entreprises à compter de 2011, collecte des cartons. Cet effort permet de diminuer de 2.45% le taux de la TEOM en 2011 (de 12.2% à 11.9%).

Les prestations du contrat enfance – jeunesse

Elles devraient atteindre 313 000 € en 2011.

Les tarifs

- **Plijadour : stabilité des tarifs pour les usagers**

L'augmentation des tarifs 2011 est fixée à 1.5%, ce qui correspond à l'inflation prévisionnelle. Les prévisions de recettes atteignent 389 800€.

- **Tarifs voirie : stabilité des tarifs en 2011**

Afin de proposer un service attractif aux communes dans un contexte d'évolution du service, il a été décidé de maintenir les tarifs 2010, à l'exception du tarif de la main d'œuvre qui diminue.

- **Tarifs de l'école de musique du Poher**

Les tarifs de l'école de musique ont été harmonisés et révisés en 2010. Le montant prévisionnel des recettes de l'école de musique s'élève à 61 000€ en 2011.

Un effort conséquent pour maîtriser les dépenses de fonctionnement

Transports : vers une mutualisation des moyens

Poher Communauté s'est fixée pour objectif de revoir les transports sur son territoire. Elle va d'abord dresser un état des lieux puis devrait confier la réalisation d'une étude à un cabinet spécialisé. L'objectif est de proposer des solutions pour l'année 2012 pour rationaliser les dessertes ou mutualiser les moyens de transports utilisés par différents publics : scolaires, individuels, touristes, etc. Une demande de subvention sera adressée au Conseil général. En 2011, Poher communauté poursuit les services Hep le Bus et Taxicom. Au total, l'effort sur les transports est maintenu en 2011 puisque, comme en 2010, il est prévu une enveloppe de 160 000€.

Un effort particulier pour l'enfance et la jeunesse

Poher communauté maintient le montant 2010 des subventions versées à Galipette, l'ULAMIR et au CLAJ pour un total de 427 000 €.

Le Foyer Jeunes Travailleurs : un équipement qui répond à un réel besoin

Après une montée en puissance régulière sur l'année 2010, le taux d'occupation du FJT, qui comprend 48 places, avoisine les 90%. Il sera proposé de verser à l'AILE, association gestionnaire du FJT, une subvention de 31 425 € (déficit de l'année 2010 + fonctionnement 2011). Par ailleurs, une subvention sera versée à l'AILE pour les frais de gestion externe.

Ecole de musique : un établissement en évolution

Les effectifs ont augmenté à la rentrée de septembre 2010 de près de 30%. Plus de 12 000 € sont consacrés à des actions pédagogiques (projet Galapiat, projet autour de la gavotte, etc.). Le coût social prévisionnel de l'école de musique s'élève à près de 370 000 €.

Plijadour : vers une diminution du coût social

Le coût social prévisionnel de Plijadour s'élève à 303 085€ (contre 349 722€ en 2010).

Foyer logement La Salette : un taux d'occupation très satisfaisant

La subvention d'équilibre 2011 pour le Foyer Logement s'élève à 28 668 €. Le taux d'occupation du foyer logement La Salette avoisine les 100%. L'augmentation des loyers est limitée à 1.2% en 2011.

Autres orientations

Service voirie : diminution du déficit

Le déficit de l'exercice 2010 du budget voirie diminue : alors qu'il s'élevait à 155 019.56 € sur l'exercice 2009, il atteint 94 286.02€ en 2010. La nouvelle organisation mise en place début 2011 a pour objectif de diminuer à nouveau ce déficit.

Evolution de la masse salariale limitée à 1.36%

Il n'est pas envisagé de revalorisation de la valeur du point d'indice pour 2011. Les grilles indiciaires les plus basses sont cependant revues suite à la revalorisation du SMIC. Les cotisations sociales restent inchangées, excepté les cotisations retraite qui augmentent dans le cadre de la réforme des retraites (pour les non titulaires, +0.06% dont +0.03% pour les cotisations patronales et pour les titulaires +0.27 % sur les cotisations salariales)

Tous budgets confondus, l'augmentation des dépenses nettes de personnel est estimée à + 1.36%, soit un montant prévisionnel de 2 617 800 € contre 2 582 510 € en 2010.

Reversement de fiscalité

Les montants des attributions de compensation seront ajustés après le transfert de la compétence « Gestion et animation des espaces publics numériques du territoire ».

Autorisation de programme du Commerce de Cléden-Poher—actualisation des crédits de paiement

Au regard des situations payées à la date du 31 décembre 2010 pour la construction du commerce de Cléden-Poher, il est proposé au Conseil de reporter l'intégralité des crédits non consommés sur l'exercice 2011.

BUDGET 2011

AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT-COMMERCE/LOGEMENT DE CLEDEN-POHER

Révision n°6

Libellé AP	Montant AP initiale en HT	Montant AP révisée N°2	Montant AP révisée N°3	AP révisée N°4 et N°5 en HT	CP 2009 HT	CP 2010 HT	CP 2011 HT
Construction des commerces/logements de Cléden-Poher	550 000 €	792 230.07 €	800 000 €	810 000 €	46 630.07 €	620 773.29 €	142 596.64 €
<i>BHTVA Boucherie HT</i>		172 965 €	157 600 €	178 000 €	23 315.04 €	90 000 €	64 684.96 €
<i>Boulangerie HT</i>		436 165.07 €	439 300 €	444 000 €	23 315.03 €	375 983.85 €	44 701.12 €
<i>Bppal Logement et espace communal HT</i>		183 100 €	203 100 €	188 000 €		154 789.44 €	33 210.56 € soit
						HT soit	39 719.83 €
						170 722.17 €	TTC
						TTC	

DEPENSES

Ligne budgétaire	Montants	
2115	Acquisitions	193 010.99 €
2313	Travaux, maîtrise d'œuvre et études	604 989.01 €
616-90	Assurance DO	12 000 €
TOTAL		810 000 €

APPROUVE à l'unanimité sauf une abstention de Michel LE BOULC'H..

Exonération de cotisation foncière des entreprises pour les médecins et auxiliaires médicaux-Modification de la délibération du 30 septembre 2010

Par délibération en date du 30 septembre 2010, Poher communauté a décidé d'exonérer de la contribution économique territoriale les médecins et auxiliaires médicaux s'établissant dans les communes de moins de 2000 habitants.

Pour répondre aux dispositions de l'article 1464 D du Code Général des Impôts qui stipulent que les EPCI peuvent exonérer les médecins et auxiliaires médicaux de la cotisation foncière des entreprises et non de la contribution économique territoriale, il est proposé au conseil :

- de modifier sa délibération du 30 septembre 2010 en précisant que l'exonération porte sur la cotisation foncière des entreprises
- d'exonérer de la cotisation foncière des entreprises les médecins et auxiliaires médicaux qui s'installent dans les communes de moins de 2000 habitants.
- de fixer la durée d'exonération à 3 ans à compter de l'année suivant leur établissement

Il est précisé que l'exonération ne s'applique pas aux créations d'établissements résultant d'un transfert, lorsque le redevable a, au titre d'une ou plusieurs des 5 années précédant celle du transfert, bénéficié de l'exonération au titre de l'installation dans une zone de revitalisation rurale.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

Conformément à la loi n°88.13 du 5 janvier 1988, le président peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation du conseil, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour le budget principal, le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2010 s'élève à 1 297 249.75€.

Pour le budget « ordures ménagères », le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif s'élève à 68 047.73 €. Pour le budget voirie, celui-ci s'élève à 43 562.94 €.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil d'inscrire les crédits suivants :

Budget principal

Hors opération	205-023	3 000€
Hors opération	202-90	6 000€
Hors opération	205-020	4 500€
Hors opération	2031-90	4 000 €
Opération n°66	2313	10 000€
Opération n°70	2313	5 000€
Total		32 500€

Budget Voirie

21578-822	4 000 €
Total	4 000 €

Budget Ordures Ménagères

2313-812	1 000 €
Total	1000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Service voirie : tarifs complémentaires

Le service voirie a fait l'acquisition en 2010 d'une scie à sol. Il est proposé d'ajouter un tarif pour l'utilisation de ce matériel : 2 € le m2 linéaire.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter un tarif pour l'utilisation de la disqueuse : 12.50€/heure.

Il est proposé au conseil d'approuver la grille tarifaire complétée ci-dessous.

Tarifs du Service Voirie 2011							
LIBELLE	UNITE	Tarifs 2006	Tarifs 2007	Tarifs 2008	Tarifs 2009	Tarif 2010	Tarif 2011
Main d'oeuvre	heure	22.00	22.35	22,70	23.70	30.00	29
Vibrant	journée	105.55	107.10	108,70	113.40	114.55	114.55
Tracto-pelle	heure	24.60	25.00	25,40	26.50	26.77	26.77
Tracteur super-épareuse	heure	28.70	29.15	29,60	30.90	31.21	31.21
Tracteur avec chargeur	heure	14.70	14.90	15,10	15,75	15.91	15.91
Tracteur avec rotor	heure	22.20	22.55	22,90	23.90	24.14	24.14
Tracteur sans équipement	heure	11.30	11.45	11,60	12,10	23.22	23.22
Lamier	heure	29.50	30.40	30,90	32.25	32.57	32.57
Camion IVECO	heure	34.15	34.65	35,15	36.70	37.07	37.07
Camion 9T VOLVO	heure	23.70	24.05	24,40	25,45	25.70	25.70
Bétonnière	heure	4.45	4.50	4,55	4,75	4.79	4.79
Tronçonneuse – mise à disposition	journée	67.45	68.45	69,50	72,49	73.23	73.23
Traceuse à peinture – mise à disposition	journée	87.50	88.80	90,15	94.05	95.00	50
Fourgon	heure	5.80	5.90	6.00	6.25	6.32	6.32
Pelle Hydraulique sur pneus	heure	41.60	42.20	42.85	44.70	45.15	45.15
Tondeuse	heure	12.90	13.10	13.55	14.15	14.27	14.27
Pulvérisateur	heure	4.80	4.85	4.9	5.10	5.16	5.16
Groupe électrogène	journée	33.65	34.15	34.6	36.10	36.09	36.09
Remorque	heure	17.75	18.00	18.25	19.05	19.24	19.24
Scie à sol	mètre linéaire						2
Disqueuse	heure						12,5

ADOpte A L'UNANIMITE

SPANC- convention de prestation de services avec la communauté de communes des Monts d'Arrée pour des contrôles ponctuels

La communauté de communes des Monts d'Arrée (CCMA) a sollicité Poher communauté pour effectuer quelques contrôles ponctuels d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes. En effet, la réglementation impose, qu'à l'occasion de chaque transaction immobilière dès le 1^{er} janvier 2011, le notaire doit annexer à l'acte notarial un rapport de contrôle du SPANC de moins de 3 ans.

Dans ce contexte, il est proposé que la contrôleuse du SPANC effectue ces contrôles à titre exceptionnel sur le territoire de la CCMA, conformément à l'article L. 5211-56 du CGCT. Pour ce faire, une convention de prestation de services sera signée avec les communes concernées. En effet, la communauté de communes des Monts d'Arrée n'ayant pas pris la compétence d'assainissement non collectif, cette compétence est communale.

Les modalités de prestations sont définies dans la convention jointe en annexe. Il est proposé de fixer le montant de la redevance à 110 € qui sera facturée directement aux communes concernées.

Il est proposé au conseil :

- D'approuver le montant de la redevance
- D'autoriser le président à signer les conventions de prestation de services avec les 5 communes de la CCMA

ADOpte A L'UNANIMITE

